



Séance du 6 décembre 2017 à 20h15

Présidence : M. Arnold Ottonin

Début de la séance 20h25

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Budget 2018
4. Nouveau Règlement sur la distribution de l'eau
5. Autorisation d'emprunter pour le raccordement de la parcelle no 134 « Aux Champs de l'Air »
6. Elections - Démissions
7. Informations de la Municipalité
8. Informations du bureau du Conseil
9. Propositions individuelles et divers
10. Contre-appel

1. Appel

Effectif : 81 personnes
Présents : 60 personnes

Les nouveaux conseillers et conseillères généraux sont les personnes suivantes :

- Mme Jacqueline Berguer
- Mme Nadège Cortes
- M. Toni Cortes
- M. Christophe Rothen

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le projet du procès-verbal de la dernière assemblée du 15 juin 2017, est accepté à la majorité, moins trois abstentions.

3. Budget 2018

Le budget est présenté pour la dernière fois par M. Bernhard Büchler. Il informe l'assemblée que pour la première fois, le budget est présenté de façon différente dans les buts de familiariser les conseillers au vocabulaire comptable d'une administration communale, de mettre en avant les chiffres où la commune a une marge de manœuvre, de présenter uniquement les différences significatives avec le budget 2017 et de projeter l'évolution des finances communales sur plusieurs années.

Il commence par mettre en relation les termes d'une comptabilité communale avec ceux d'un budget d'une famille. Il arrive à la conclusion que la marge d'autofinancement projetée pour 2018, soit le résultat comptable avant les amortissements et dotations aux réserves, se monte à CHF 229'000. De ce montant sont à déduire CHF 553'000 destinés aux amortissements et dotations aux réserves. Il en résultera une perte d'exploitation de CHF 324'000. Le boursier précise que la durée des amortissements est règlementée par la loi sur les communes (LC). L'amortissement de notre grande salle, par exemple, devra se faire sur maximum 30 ans.

Sur une bonne partie des charges, la commune n'a peu ou pas d'influence. 30,6 points de nos impôts sont destinés à la péréquation, la facture sociale et à la participation à la police cantonale. En outre, 41 points d'impôts couvriront entre autres les frais du service social, de l'école et de l'accueil de jour des écoliers, la participation aux transports publics, les frais de la station d'épuration, la protection civile et salaires et rémunérations. Avec les 9,4 points d'impôts restants, soit CHF 222'800 nous devons payer : l'entretien des forêts, des bâtiments, des routes avec le déneigement, le réseau d'eau, le cimetière, l'enlèvement des ordures, l'intérêt sur les dettes, etc. On peut ainsi constater que la marge de manœuvre de la municipalité est très étroite.

M. Büchler compare les chiffres des budgets 2018 et 2017. Nous constatons que la perte d'exploitation prévue pour 2017 était de CHF 733'200 alors que pour 2018 cette perte budgétisée s'établit à CHF 324'100, soit une économie de CHF 409'100. Pratiquement, tous les postes par ordre administratif sont touchés par l'économie. A relever surtout l'influence de l'augmentation du point d'impôt de 73 à 81 points.

La comparaison de la marge d'autofinancement nous indique pour :

Comptes 2016	CHF - 119'362
Budget 2017	CHF - 371'700
Budget 2018	CHF + 229'600

La situation fiscale de la fin du mois de septembre 2017 ne semble pas plus favorable qu'en 2016. L'estimation des recettes fiscales est très difficile à faire car à fin septembre, l'administration fiscale n'a taxé que 41% des contribuables pour l'année précédente. Pour que le contribuable paie ses impôts à Bretigny, il faut qu'il y soit établi au 31 décembre. Durant ces trois mois, il est possible qu'il y ait des départs ou des arrivées. De plus, l'Administration cantonale des impôts procède souvent à des épurations d'anciennes créances seulement en

fin d'année, les défalcatons peuvent donc varier. L'influence de l'augmentation de notre point d'impôt de 73 à 81 points votée en juin, est estimée à environ CHF 230'000.

L'estimation de la péréquation est difficile. En effet, l'Etat estime le montant provisoire de la péréquation pour 2018 à CHF 110'000. Cet acompte est calculé sur les chiffres connus de 2016. En octobre 2018, quand toutes les communes auront bouclé leurs comptes 2017, l'acompte 2017 sera corrigé et la différence facturée ou créditée sur 2018.

Pour le budget 2018, nous avons estimé quelle serait la différence. Nous nous sommes basés sur les chiffres actuellement connus. Compte tenu de l'évolution de nos impôts et d'une éventuelle augmentation de la population, la péréquation 2017 se solderait par une charge de CHF 124'000.

En 2017, nous avons payé à l'Etat un acompte de CHF 64'000, nous devrions donc encore rattraper CHF 60'000. Dans notre budget nous avons alors prévu CHF 110'000 plus CHF 60'000 de rattrapage, soit CHF 180'000.

Le poste « bâtiments communaux » montrant des différences assez importantes entre les budgets 2017 et 2018, le boursier nous en donne les raisons suivantes :

Dans les économies/recettes supplémentaires : la disparition des charges dues aux modulaires scolaires pour CHF 163'000 et les produits de locations supplémentaires de la grande salle dès 2018 pour CHF 122'900. Les charges supplémentaires pour 2018 sont entre autres, l'entretien de la grande salle pour CHF 32'700 et surtout l'amortissement supplémentaire due à la grande salle pour CHF 62'000. En 2017 ces deux postes concernaient uniquement l'exploitation de 4 mois de la grande salle.

Projection des résultats entre 2013 et 2022. M. Bernhard Büchler commente la projection des résultats, soit la marge d'autofinancement et l'excédent d'exploitation, entre 2013 et 2022.

Nous constatons une forte baisse des résultats entre 2016 et 2017, baisse provenant essentiellement de la charge d'exploitation et d'amortissement des modulaires scolaires et de rattrapages de la péréquation des années précédentes. Pour les années 2018 à 2022, la marge d'autofinancement positive, due surtout à l'augmentation de nos impôts, n'arrive cependant pas à couvrir les amortissements, essentiellement de la grande salle. Pour avoir des comptes équilibrés, nous devrions enregistrer une marge d'autofinancement d'environ CHF 500'000.

Situation des emprunts : La commune a emprunté à la fin de l'année 2017, pour CHF 6'800'000 à la BCV et CHF 1'280'000 à PostFinance. Si on additionne ces deux emprunts, on arrive à CHF 8'080'000. M. Bernhard Büchler précise que les taux pour les emprunts à terme sont actuellement très bas. S'ils devaient augmenter, cela aurait une conséquence sur la marge d'autofinancement.

M. Roberto Barril demande si la hausse de 8 points d'impôt adoptée en juin 2017 suffira à avoir les chiffres au-dessus du 0. Le boursier répond que, vu la projection des résultats 2018 à 2022 par la municipalité, cette hausse ne suffit pas.

M. Maxime Meier pose une question concernant le point 11.351 du budget. Selon le commentaire du budget remis préalablement aux membres du conseil, dans ce poste est justifié un montant de CHF 46'000, alors que le budget prévoit CHF 48'000. M. Bernhard Büchler précise que le montant retenu est de CHF 48'000 pour le compte *administration et participation aux charges cantonales*. Il précise que le commentaire ne mentionne que les postes significatifs, mais dans le compte figure également par exemple la participation aux fonds des communes de la Préfecture etc. Un détail complet de tous les postes alourdirait significativement le commentaire.

Mme Jacqueline Riwar remarque qu'au poste 71.352 *Sécurité sociale* les chiffres ont doublé entre 2016 et 2018. Elle souhaiterait savoir si l'on peut économiser sur ce point. M. Bernhard

Büchler précise que c'est principalement l'accueil de jour. C'est donc une association intercommunale qui décide de ce montant. La municipale Seema Ney précise que l'augmentation des coûts est liée à l'EFAJE (réseau pour l'accueil de jour des enfants) résulte de l'augmentation des besoins pour la prise en charge des enfants (garderie, parascolaire). Le nombre d'UAPE a doublé en deux ans. Toutefois, le budget de l'EFAJE a été vu de façon pessimiste afin d'éviter des surprises dans les comptes. Il y a peu de liberté pour ces coûts, car ils sont liés à la mise en place de structures d'accueil de jour, ce qui a été voté par la population en 2009. Il est à noter que l'ouverture de ces structures rapportent sans doute aussi des impôts à la commune, s'agissant de familles où les deux parents exercent une activité professionnelle.

Le municipal Laurent Chappuis précise que ces structures sont pleines. Il cite une étude de l'EPFL, qui met en avant qu'un franc investi dans l'accueil de jour rapporte 3 francs d'impôt. Le but de la commune est que ces structures amènent des parents qui travaillent et qui paient des impôts.

M. Laurent Jaggi demande si on peut bloquer le taux d'intérêt pour l'emprunt de la grande salle. M. Bernhard Büchler répond que la commune a en fait opté de profiter des taux à moyen terme afin de pouvoir rembourser une partie de nos emprunts rapidement au moment de la vente de notre terrain industriel. Il précise que les taux d'intérêt à long terme sont plus élevés. La commune va revoir sa politique d'emprunts après avoir enregistré le produit de la vente du terrain.

Mme Jacqueline Riwar estime que les familles composées de deux parents, qui travaillent, paient moins d'impôt. M. Bernhard Büchler répond qu'en principe, le revenu fiscal de deux personnes qui travaillent est supérieur à celui d'une personne qui travaille et une autre qui s'occupe du ménage.

Le rapport de la commission des finances est lu par Philippe Gaillard. Le budget 2018 est accepté à la majorité avec 3 abstentions.

4. Nouveau Règlement sur la distribution de l'eau

Le président du Conseil relève une coquille dans le document. Cette erreur vient du département qui a remis un modèle destiné à un conseil communal. C'est pourquoi à l'art. 49 il est fait état d'un délai référendaire. Or, il n'y a pas de référendum dans les communes à conseil général, on peut en revanche contester une décision qui serait entachée d'un vice de forme.

Le règlement, qui sera adopté, ne comportera plus cette mention. C'est une simple correction, un amendement n'est pas nécessaire.

Le municipal Jean Daniel Cochard prend la parole. A la suite de la modification de la part du Grand Conseil en mars 2013 et de la date d'entrée en vigueur de cette loi trois ans plus tard, la commune a donc dû changer son règlement pour le 1^{er} août 2016. Cela n'a pas pu être respecté à cause du changement de Municipalité.

Le but de ce règlement est d'adapter la loi sur la distribution de l'eau aux exigences procédurales découlant du droit fédéral. Les autres modifications sont les suivantes : clarifier l'étendue des obligations légales des communes ; préciser la nature et la fixation du prix de l'eau ; clarifier la nature des rapports entre l'usager et le distributeur et adapter le texte aux évolutions terminologiques, juridiques et législatives survenues depuis plus de 45 ans.

A la suite de différents aller-retours avec l'Etat, ce règlement est soumis au Conseil ce soir. Les grandes modifications concernent des termes juridiques. Pour la deuxième partie, l'annexe fixe les modalités de calcul et le taux maximal de la taxe unique de raccordement, du complément de taxe unique de raccordement, de la taxe de consommation et de la taxe de location pour les appareils de mesure. Ces chiffres sont les maximums que la commune peut

taxer aux abonnés. Il précise que la Municipalité a décidé de ne pas percevoir la taxe d'abonnement annuelle, malgré une petite critique du canton à ce sujet.

Dans l'annexe on trouve le taux de la taxe unique de raccordement ainsi que son complément qui sont inchangés. La taxe de consommation a été ajoutée au règlement. Le prix de l'eau consommée pour 2018 reste inchangé à 2,50 CHF par m³. On trouve aussi les prix maximums pour la taxe de location des appareils de mesure.

Une information sera mise à disposition sur le pilier public.

M. Pierre-Alain Marmillod demande si le volume ECA aurait été plus adapté que SIA. A la suite d'une discussion, cette suggestion est écartée et rejetée.

M. Marc Tille précise qu'à Froideville le prix ne varie pas par rapport au diamètre. Il y a un tarif unique de 25 CHF, ce qui montre que les communes ont toujours une marge de manœuvre à ce sujet. A la suite de cette question, le municipal Jean Daniel Cochard précise qu'il reste une septantaine de compteurs à changer, ce qui provoque une perte de gain actuellement pour la commune.

Le rapport de la commission sur le nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau est lu par M. Andreas Imhof. Le préavis 05-2017 est accepté avec 2 abstentions.

5. Autorisation d'emprunter pour le raccordement de la parcelle no 134 « Aux Champs de l'Air »

Le municipal Laurent Chappuis souhaite apporter quelques indications au Conseil. Tout d'abord, ce terrain se trouve au nord du garage Marclay, à côté de la route cantonale en direction de Bottens. Il faisait partie des terrains industriels de la commune. Sa surface est de 11'000 m². L'acte de vente à terme a été signé, il y a deux semaines. L'acquéreur est l'entreprise Procimmo qui souhaite construire des « StreetBox » tels qu'au Mont-sur-Lausanne ou Echallens. Il se compose de plusieurs unités modulables avec mezzanine. Il y en aurait une cinquantaine et une vingtaine d'entreprises seraient intéressées actuellement. Cela rapportera des recettes à la commune par le biais d'impôts et de taxes de raccordement.

Le préavis comporte l'aménagement de la route RC 501, car la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a obligé la commune de revoir l'accès à la parcelle, avec une présélection. Les acheteurs du terrain participent au financement de ce projet à hauteur de 500'000 CHF.

M. Rémy Cruchon pose une question concernant le sens de la circulation devant le garage Marclay.

M. Marc Tille demande si la route devant les StreetBox sera privée ou publique. La Municipalité lui répond que la route est publique et que l'entretien et le déneigement est à leur charge.

Le rapport de la commission des finances est lu par Mme Christiane Bally.

Mme Jacqueline Riwar demande si on a un acheteur précis. M. Laurent Chappuis répète que l'acte de vente à terme a été signé.

M. Yves Roure demande quand la construction des StreetBox commencera. Le syndic précise que dès le mois de février/mars l'argent devrait être versé et que le carrefour sera réalisé sûrement à la suite des StreetBox (2020-2021).

Le préavis 04-2017 est accepté à la quasi-unanimité avec 1 abstention. Cela autorise la Municipalité à emprunter jusqu'à concurrence de 900'000 CHF, puis à la suite de la vente du terrain, l'emprunt sera remboursé pour 500'000 CHF par l'acheteur et le solde de 400'000 CHF par le produit de la vente du terrain.

6. Elections - Démissions

Le président du Conseil lit une lettre de la part de M. Daniel Cochand qui concerne aussi son épouse Monique Cochand.

Le Conseil prend bonne note de la démission de M. Daniel Cochand de la commission de gestion et de son épouse du Conseil général.

Le président soumet la candidature de Mme Marianne Chenaux qui deviendrait membre de la commission, M. Christian Blatti souhaitant demeurer suppléant. Elle est élue par acclamation.

7. Informations de la Municipalité

M. Jean-Luc Agassis

Route :

Le municipal reconnaît que l'état des routes est mauvais, mais que les finances communales sont à l'origine de cette politique d'austérité.

Règlement de Police :

Le projet de 60 pages soumis à l'Etat de Vaud a été retourné à la Municipalité. Une commission ad hoc va être nommée. Le règlement est composé de 60 pages. Le municipal espère qu'il pourra être soumis au vote du Conseil général au mois de juin.

Démission :

Jean-Luc Agassis lit au Conseil sa lettre de démission pour l'échéance du 30 juin 2018. Son départ est dû à une certaine lassitude de cette fonction et de quelques problèmes de santé.

Le bureau du Conseil remercie M. Jean-Luc Agassis pour son engagement pour le bien de la commune au cours de ces sept dernières années et d'avoir laissé un délai suffisamment important pour organiser une élection complémentaire. Plus d'informations seront données sous le point 8.

M. Laurent Chappuis

Projet de déchèterie :

Le municipal présente quelques points principaux du projet d'utilisation de la déchèterie de Cugy pour les habitants de Morrens et Bretigny. Elle se trouve à 1,5/2 kilomètres de Bretigny. La déchèterie de Cugy propose actuellement 22 heures d'ouverture alors que celle de Bretigny ne dispose que de 4h30 d'ouverture (heure d'été). Il ajoute que si ce projet aboutit, les horaires seront prolongés (8h à 17h le samedi par exemple). La déchèterie a été prévue pour 6'000 habitants. L'accès nécessite une carte magnétique délivrée par ménage par le contrôle des habitants de Bretigny, du même principe que celle des moloks.

Il n'y a pas encore eu d'analyse de prix, mais les premiers chiffres montrent que des économies semblent possibles. Ce projet serait mis sur pied pour le mois de janvier 2019. Plus d'informations seront données lors de la prochaine séance du Conseil au mois de juin.

M. Laurent Jaggi pose une question concernant les coûts d'assainissement pour notre déchèterie actuelle. M. Laurent Chappuis répond qu'aucune étude pour le sol n'a été faite. Il ajoute que la commune pourrait garder un accès à la déchèterie pour les déchets communaux.

M. Jean-Daniel Cochard

Forêt :

L'état actuel des forêts est bon. Il précise que les castors travaillent bien et il est presque impossible de les déloger. Quelques travaux sur le chemin du Talent sont à prévoir.

Eau :

L'achat d'eau a augmenté, à la suite d'un été sans pluie. C'est l'unique problème sur le réseau. Dès juin 2017, les sources de la commune ont été ouvertes provoquant ainsi un net bénéfice réalisé sur la vente de l'eau.

Travaux sur les routes :

Une conduite doit être remplacée entre le début du chemin du Rié et le Verger cette année encore pour 88'000 CHF. L'ECA rembourse 14'700 CHF sur cette somme. La route devra être fermée. A cause d'une météo défavorable, ce remplacement risque d'être fait l'année prochaine.

Mme Seema Ney**Ecole :**

L'EPS Cugy compte 1'047 élèves (107 de Bretigny, dont 29 élèves en secondaire). L'école de Bretigny est composée de 4 classes (classe d'enfantine, 5^e, 6^e et 7^e). Une classe d'appui a été ouverte dans le clocher. Elle a été repeinte et rénovée. Cette classe est payée par l'ASICE. Pour l'utilisation des bus scolaires, on arrive à la limite des trois bus. Il sera peut-être nécessaire d'en louer un 4^e.

A la suite d'un projet mené au sein de l'ASICE, une bibliothèque intercommunale a été mise en place à Froideville. A disposition de nos quatre communes, elle est aussi ouverte en dehors des horaires scolaires.

Pour ce qui concerne l'UAPE, la structure qui est mise en place à Bretigny offre 36 places pour les élèves de la 1^{ère} à la 6^e dès 7 heures le matin, puis durant la pause de midi, ainsi que le soir jusqu'à 18h30. Cette offre est destinée aux familles avec enfants scolarisés à Bretigny et dont les deux parents travaillent. Durant la semaine, il y a 47 enfants qui sont pris en charge. La Municipale revient sur la question posée précédemment concernant les unités d'accueil, qui ont un coût important pour les communes. Ces structures découlent d'une obligation légale issue d'une votation populaire en 2009 où plus de 70 % des votants avaient accepté la journée continue des élèves.

Affaires sociales :

La traditionnelle sortie des aînés a été organisée le 6 septembre dernier au musée Chaplin. Elle a rencontré beaucoup de succès.

Lors du dernier Passeport Vacances, 13 enfants de Bretigny ont pris part à ce programme. La commune offrait quatre activités, organisées par la société canine, la Ludobib pour deux activités, et par une personne externe de la commune pour le boomerang.

M. Markus Mooser**Service de l'urbanisme :**

Le syndic revient sur l'application de la LATC, à la suite du postulat déposé par M. Pierre-Alain Marmillod, afin que la Municipalité prenne des mesures. Celle-ci a publié un avis dans la FAO et l'Echo du Gros-de-Vaud concernant une zone réservée (zone dans laquelle toute possibilité de construire est gelée jusqu'à ce que le plan général d'affectation (PGA) soit réalisé).

Un rapport du bilan des réserves a été mis à jour. La mise à l'enquête commencera en janvier 2018. Une séance d'information sera organisée pour les propriétaires et la population en général.

La marge de manœuvre est limitée pour la commune. Les deux parcelles communales situées au centre du village ont été sorties de la zone réservée.

Certains des propriétaires risquent de voir leurs parcelles être dézonées lors de la révision du PGA.

Ce dézonage pourrait éventuellement être évité faisant un plan général d'affectation commun des communes de Bretigny et de Cugy. Cugy serait intéressé par la zone d'activité dont Bretigny dispose, dans le but de faire une extension du collège de la Combe. Cette solution est étudiée par la Municipalité.

M. Thomas Bise souhaite apporter deux commentaires. Tout d'abord, il remercie la Municipalité d'avoir sorti les parcelles communales au milieu de la commune. Il demande s'il

est possible de démolir une maison vétuste dans la zone réservée afin de construire des logements. Le syndic répond qu'il existe des possibilités mais qu'elles sont limitées.

Bâtiments communaux :

Il n'y a pas eu de problème majeur à la suite de l'ouverture de la nouvelle école. Pour ce qui concerne le passage piéton, il est très bien respecté et très apprécié des utilisateurs. Les délais de mise en service ont été tenus malgré l'incendie. Le sinistre provoqué par l'entreprise mandatée pour l'étanchéité a coûté 422'000 CHF.

L'ascenseur n'a pas été réalisé, de même que le terrain multisports. Le crédit de construction a été respecté, les coûts de la grande salle seront de 200'000 à 400'000 CHF inférieurs au budget alloué par le Conseil général. Le décompte final sera présenté le 13 juin 2018.

Pour ce qui concerne le respect du crédit de l'«école provisoire», le budget a été respecté. Il y a même eu une économie de 50'000 CHF provenant de la location et du démontage. Le coût effectif est de 540'000 CHF.

Divers :

Le journal 24heures a produit un article sur la commune au mois de novembre.

Le syndic remercie M. Bernhard Büchler pour le travail accompli depuis 1986. Le départ à la retraite du le boursier est prévu pour la fin de l'année.

L'ancien syndic Urs Lauper prend la parole pour remercier M. Bernhard Büchler au sujet de leur étroite collaboration.

Le président du Conseil remercie à son tour le boursier pour son travail accompli.

8. Informations du bureau du Conseil

Le président prend la parole pour apporter quelques informations.

La date d'élection a été agendée au dimanche 10 juin 2018, à l'occasion des votations fédérales, par soucis d'économie. Le dernier délai pour déposer sa candidature est le 30 avril 2018. La Municipalité actuelle se tient à disposition pour tout complément d'information. Une séance publique de présentation des candidats sera organisée. Il y aura aussi une page dédiée sur le site internet de la commune. La commune est à la recherche d'un ou d'une futur(e) municipal(e).

Le bureau du Conseil a proposé, au sujet du nouveau règlement de police, de nommer une commission ad hoc, composée de Mme Francine Raymondon, M. Marc Tille et M. Sylvain Ioset. Il les remercie pour leur engagement.

Le bureau du Conseil est à la recherche de membres d'une commission qui aurait pour tâche la levée d'oppositions concernant la zone réservée et d'examiner le préavis de ladite zone. Ces sujets seront traités lors de la séance du Conseil général du 13 juin. La commission est ouverte aux locataires et aux propriétaires. Elle sera composée de 5 membres. Il n'y a aucune restriction en principe, sauf si on est opposant, ce qui impliquerait une récusation.

Mme Anne-Claire Tharin-Racine reprendra du service en 2018. Le président invite les membres de commissions à envoyer leur décompte d'heures à la secrétaire communale.

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le 13 juin 2018. Lors de cette séance, le prochain municipal sera assermenté, dans le respect des trois jours légaux pour faire recours.

Le président remercie les membres qui ont participé à des commissions du Conseil, le bureau du Conseil et en particulier le secrétaire suppléant, M. Maxime Meier qui représente la jeunesse du village.

9. Propositions individuelles et divers

M. Pierre-Alain Michon remercie le travail accompli par la Municipalité et invite le Conseil à le joindre dans ses applaudissements.

M. Marc Tille demande s'il est possible de mettre une vraie poubelle à l'arrêt de bus afin que le « commerce de déchets intercommunal » cesse. M. Laurent Chappuis précise que cela sera fait assez rapidement.

M. Favre informe la Municipalité en tant que voisin de la grande salle que les lumières de celle-ci restent toute la nuit allumées. La Municipalité en prend bonne note.

Le syndic remercie le président du Conseil pour son travail lors de sa recherche historique concernant notre grande salle.

Le bureau du Conseil souhaite de belles fêtes de fin d'année à l'ensemble des membres du Conseil.

10. Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 22h57

Le Président



Arnold Ottonin



Le Secrétaire suppléant



Maxime Meier

